Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260227-202613-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 février 2026

Délibération n° 2026-13

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
18	15	18

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 17.02.2026
DATE D'AFFICHAGE : 03.03.2026

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, à 18 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme Catherine LE ROUX, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Nolwen ROPARS qui avait donné pouvoir à Marion L'ERROL, Karine LE SAINT qui avait donné pouvoir à Philippe SANQUER, David MADEC qui avait donné pouvoir à Fabienne DOLOU.

M. Philippe BRAEM a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : PROJET D'AUTOMATISATION DU CAMPING

L'adjointe en charge du tourisme a présenté au conseil municipal le projet d'automatisation du camping. Elle propose de confier cette mission à la société CAMPING-CAR PARK.

Pour concrétiser ce projet, deux documents doivent être approuvés :

- Une convention d'occupation des sols ;
- Un devis pour la fourniture et la pose du matériel.

Modalités financières : Les loyers annuels, reversés par la société à la commune, se composeront de :

- Une part fixe forfaitaire de 5 000 € (TTC), révisée chaque année au 1er janvier selon l'indice de référence des loyers (IRL) ;
- Une part variable correspondant aux 2/3 des recettes générées par les séjours.

Investissement initial : Le devis pour l'installation du matériel (borne d'entrée/sortie, système informatique et logiciel, automate de paiement, caméras, barrières, aire de service de vidange) s'élève à 67 414 € HT.

Bénéfices attendus : cette automatisation permettra d'ouvrir le camping toute l'année :

- En basse saison, pour les camping-cars en autonomie ;
- En été, pour tous les campeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260227-202613-DE

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention avec **Camping-Car Park** ainsi que le devis relatif à l'installation du matériel ;
- **Décide** la dissolution de la régie municipale du camping.

POUR COPIE CONFORME,

Catherine LE ROUX,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.